

Juillet 2025

PROGRAMME DE REPIT A DOMICILE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Rédaction :

MSA Services BFC, RESEDA BFC, ARS BFC



Préambule

Aider un de ses proches au quotidien constitue l'expression d'un dévouement de proximité dans lequel chaque être humain peut se reconnaître. Pourtant au-delà de son aspect solidaire, la situation d'aidance comporte une forte charge émotionnelle, mentale et physique pour celles et ceux qui portent ce rôle. En France on estime que 9,3 millions de personnes sont des aidants, soit 14,8 % de la population nationale¹.

Afin de soulager leur quotidien, plusieurs solutions existent dont le relayage à domicile, inspiré du concept du « Baluchonnage » né au Québec. Il permet à l'aidant de s'accorder des temps de répit grâce à l'intervention d'un professionnel (relayeur) qui prend soin de l'aidé à domicile. Il s'agit ici d'une solution qui s'inscrit en complémentarité avec les offres d'hébergement temporaire, d'accueil de jour, de services à domicile, etc.

Dans notre région, la MSA de Bourgogne a expérimenté un tel dispositif dès 2014, « Le Baluchon Bourguignon », soutenu par l'Agence Régionale de Santé BFC, jusqu'à devenir en 2018 « Le relayage à domicile BFC » coordonné par MSA Services BFC. Cette solution a été complétée en 2021 par « La suppléance », une offre de répit de courte durée, gérée par RESEDA MNE BFC, qui coordonne également les Plateforme de Répit (PFR) de la région. Ces deux dispositifs, pourraient bénéficier du potentiel de développement de structures « Bulle d'Air » issues du label du même nom, déployé par la Caisse Centrale de MSA et qui propose du répit en fonctionnement mandataire.

Dès lors, et s'il faut se réjouir que de telles solutions fonctionnent et montent en charge, il convient de mener une réflexion quant à leur agencement, financement et développement. C'est précisément l'objet de la présente note qui vise non seulement à exposer le fonctionnement actuel de nos dispositifs respectifs, mais également à offrir une perspective d'organisation complémentaire, intégrée et plus efficiente.

¹ Études et Résultats n°1255, Enquête Vie quotidienne et santé 2021, DRESS.

Le relayage à domicile

Anciennement « Baluchon Bourguignon » né en 2014, le relayage a ensuite été expérimenté de 2018 à 2021 dans 5 départements suite à un appel à projets lancé par l'ARS BFC. Depuis 2021, 9 structures réparties sur la Région (au moins une structure par département) déploient du relayage sur leurs territoires respectifs.

MODALITES

Chaque structure opératrice (PFR, EHPAD, Centre Social, Association gestionnaire), déploie du relayage à 30 km autour de son lieu d'implantation.

Forfait annuel 4h à 72h par bénéficiaire, utilisable de manière fractionnée ou non, en journée ou en nuit.

Pour en bénéficier, il n'y a pas d'autre critère que d'être aidant à domicile.

COORDINATION

La garance et le pilotage du relayage sont assurés par la MSA de Bourgogne. Cette dernière en a confié la coordination opérationnelle à MSA Services BFC, qui assure :

- Pilotage administratif et financier
- Gestion des Prestations Extralégales (PEL)
- Elaboration des bilans
- Organisation des formations

FINANCEMENTS

Structures : subvention annuelle de l'ARS BFC à chaque structure 45 220 €.

Prestations extralégales de la CARSAT et de la MSA, versée aux structures, sur la base de situations individuelles éligibles. Maximum 625€ pour 24h d'intervention par binôme.

Coordination opérationnelle : l'ARS BFC soutient la coordination opérationnelle du dispositif à raison de 50 000€/an

DONNEES D'ACTIVITE

Le développement du relayage en 2023 connaît plusieurs limitations notamment en raison de la restriction géographique de son périmètre d'intervention et des financements disponibles.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'heures	Nombre d'évaluations à domicile
2023	315	6532	256
2022	287	6301	390
2021	128	3874	123

La suppléance à domicile

S'ajoutant à l'activité déjà assurée par les plateformes de répit, la suppléance est venue s'insérer à l'offre de répit en 2021. Solution de baluchonnage de courte durée, elle constitue un dispositif complémentaire au relayage.

MODALITES

Chacune des 11 PFR de la Région propose à l'ensemble des aidants de son secteur de pouvoir bénéficier de la suppléance, assurant ainsi une couverture territoriale complète dans chaque département. Un forfait annuel entre 20h et 30h est garanti pour chaque aidant pour des interventions en journée de 1h à 4h d'affilée.

Pour en bénéficier, il n'y a pas d'autre critère que d'être aidant à domicile.

COORDINATION

La coordination opérationnelle du dispositif est assurée par RESEDA MNE BFC, qui assure également la coordination des PFR en Région BFC, effectuant :

- Pilotage administratif et financier
- Elaboration des bilans
- Organisation des formations

FINANCEMENTS

Structures : l'ARS BFC alloue aux PFR 38 000€/an afin d'assurer le déploiement du dispositif. A l'heure actuelle les caisses de retraites ne contribuent pas au financement de la suppléance.

Coordination opérationnelle : financée par l'ARS BFC dans le cadre d'un CPOM

DONNEES D'ACTIVITE

La suppléance à domicile est dans une phase d'accroissement à l'image du relayage en 2022. Sans reste à charge et sur un périmètre sans limite géographique, sa montée en charge est la réponse au besoin de répit des aidants sur de courtes durées.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'heures	Nombre d'évaluations à domicile
2023	756	7227	685
2022	550	4549	-

L'expérimentation Bulle d'Air

« Bulle d'air » est un label de répit à domicile créé en 2011 à l'initiative de la Caisse Centrale de MSA (CCMSA). Disposant globalement des mêmes objectifs que le relayage, la singularité provient de son fonctionnement mandataire. Il permet ainsi des interventions plus longues, et éventuellement plus spécifiques grâce à des relayeurs externes à la structure (potentiellement plus disponibles).

MODALITES

Depuis fin 2021, cette solution de répit à domicile est expérimentée en Haute-Saône auprès de l'opérateur ADMR70 qui porte déjà la suppléance et le relayage.

Il n'y a pas de limite d'heures et les interventions ont lieu 24h/24h et 7 jours sur 7.

COORDINATION

Un accompagnement sur les procédures et outils pour sa mise en place est assuré par Laser Emploi afin de respecter le cahier des charges du label.

FINANCEMENTS

L'expérimentation est co-financée par la CCMSA et les caisses de MSA Bourgogne et Franche-Comté.

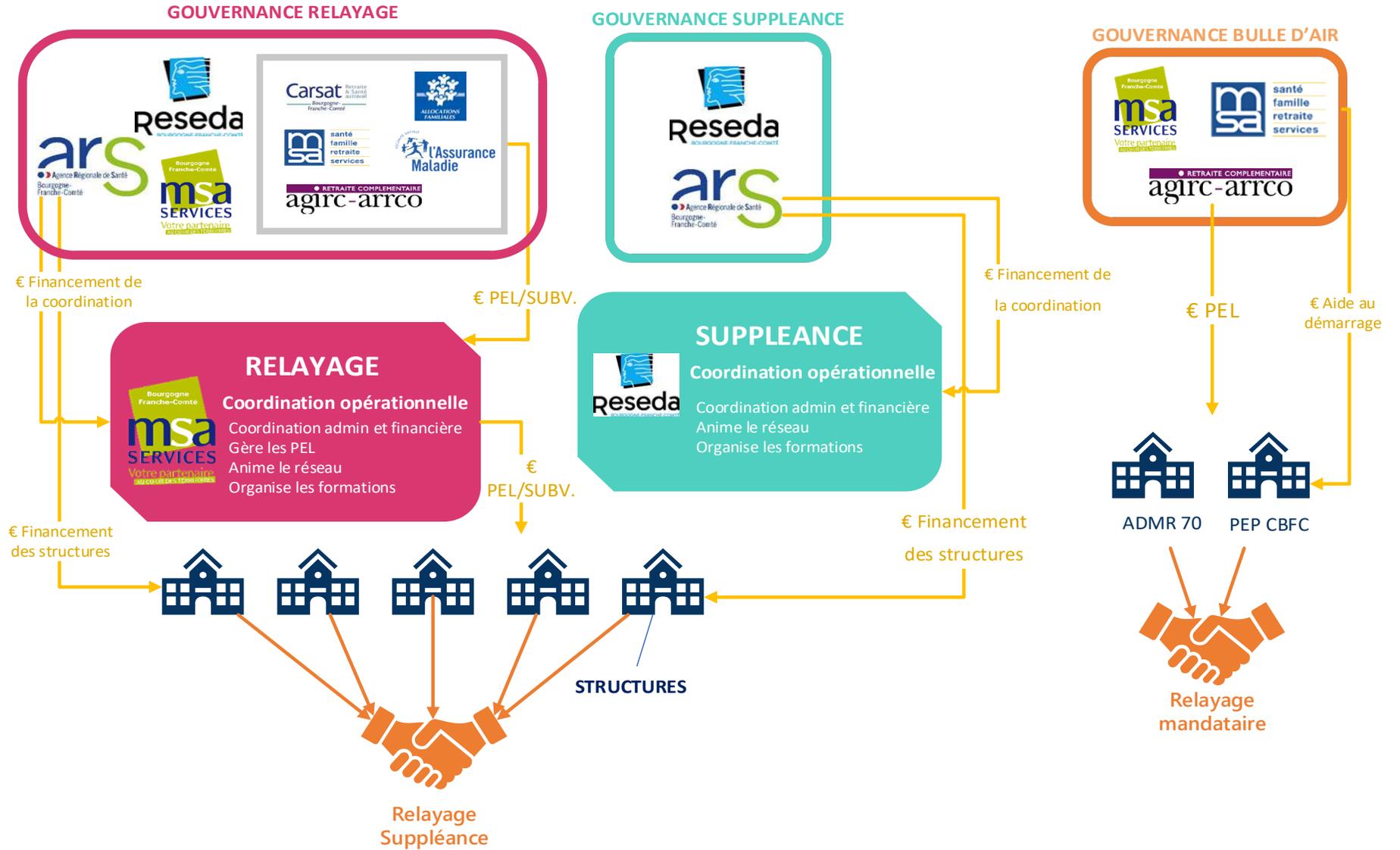
Par ailleurs, les caisses de retraite complémentaires de l'AGIRC-ARRCO proposent des aides extra-légales aux bénéficiaires afin de réduire le reste à charge.

DONNEES D'ACTIVITE

Limité par le reste à charge des potentiels bénéficiaires, le relayage sous format mandataire constitue néanmoins un prolongement possible pour les bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'heures
2023	14	446
2022	12	383

SCHEMA ACTUEL DES DISPOSITIFS DE REPIT



FORCES ET AMELORATIONS

Forces actuelles du relayage à domicile



- Une réponse à un besoin validé par le nombre d'heure en accroissement
- Un fonctionnement unique en France via une structuration régionale coordonnée
- Un réseau partenarial fort (ARS, MSA Bourgogne, RESEDA, CARSAT, MSA Services BFC, AGIRC ARRCO, etc.)
- Une satisfaction avérée des bénéficiaires et des relayeurs

Les points d'amélioration



- Des financements qui limitent l'accès au service dans certains départements
- Un maillage territorial à renforcer
- Un reporting perfectible des structures qui complique le travail des coordinations régionales notamment sur le cadrage budgétaire
- Des offres qui manquent de lisibilité pour les bénéficiaires et les partenaires

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Enjeux actuels



Ouverture au champ du handicap

Suppléance et Relayage permettent aux aidants de personnes âgées de disposer de répit (environ 90% ont au moins 60 ans). Or on remarque que peu d'aidants de personnes en situation de handicap utilisent ces offres.

L'ouverture au champ du handicap reste cependant une priorité dans la stratégie « Agir Aidants » de l'ARS BFC. En conséquence, il convient de poursuivre les démarches déjà initiées : assurer des formations à destination des structures et des relayeurs, rechercher de nouveaux financements, et développer des partenariats avec des gestionnaires d'établissement et leurs fédérations.



Montée en charge des dispositifs

La montée en charge du nombre de bénéficiaires et d'heures, si elle dépend des financements complémentaires, est corrélée à un accompagnement de proximité des structures afin qu'elles atteignent leur plein potentiel. Si certaines ont en effet leur seuil maximal, d'autres ont une activité bien inférieure pour des raisons diverses (recrutement difficile, manque de communication, etc.)

Les coordinations assurées par RESEDA MNE BFC et MSA Services BFC doivent donc poursuivre leur rôle de soutien auprès des structures, en les accompagnant techniquement. Il s'agit ici d'une dimension déterminante pour la montée en charge du répit.



Le développement des partenariats financiers du Relayage

La MSA de Bourgogne et MSA Services BFC ont multiplié les rencontres auprès des organismes de la Sécurité Sociale et des Conseils Départementaux afin d'obtenir des soutiens financiers permettant le renforcement du dispositif. Ces nouveaux crédits permettront la prise en charge de nouvelles situations ou d'élargir les périmètres géographiques.



CARSAT BFC : 80 000 € dédié au financement des situations éligibles

MSA : PEL de 625 € par situation éligible

AGIRC-ARRCO : 800 € par an par situation au sein des structures labellisées
Bulle d'Air

CPAM 21 : Accord de principe pour financement du relayage à destination des aidants actifs

CPAM 71 : Accord de principe pour financement du relayage

CPAM 58 et 89 : Rencontres à venir

CAF 21 : Accord de principe pour financement du relayage, au titre du répit parental

CAF 89 : Accord de principe pour financement du relayage

CAF 71 : Travail en cours sur la coordination avec leur dispositif de répit parental

CAF 58 : Rencontre à venir

CD

Conseil Départemental 71 : Financement d'actions pour les aidants à hauteur de 18 000 € et accord de principe pour le financement du relayage pour élargir sa couverture territoriale (25 000€)

Conseil Départemental 21 : Travail technique à reprendre en lien avec la saturation des plans APA

Conseil Départemental 89 : En attente de réponse

Conseil Départemental 58 : En attente de réponse

L'évolution des dispositifs de relayage

Actuellement, il existe un lien étroit entre les dispositifs : les cibles, les objectifs, les financements, l'organisation globale, etc. Cela implique indéniablement des enjeux et des buts communs. MSA Services BFC et RESEDA BFC entretiennent une collaboration étroite depuis maintenant plusieurs années. En effet, depuis 2021, un travail conjoint est initié et se fortifie au fil du temps. Il se traduit par une organisation commune d'instances, réunions, formations, comités de pilotage, journées inter-structures, ouvertes aux structures du relayage et de la suppléance.

Ainsi, il semble logique de tendre vers un modèle d'organisation et de coordination simplifié, plus intégré et plus cohérent. Ce modèle doit permettre une mutualisation des dispositifs, une formalisation du partenariat déjà engagé, une identité reconnue et une gouvernance commune. Cela permettra une meilleure visibilité, lisibilité (partenaires, aidants, financeurs) et la formalisation d'une organisation et d'un programme commun.

Objectifs de l'organisation proposée

L'organisation proposée repose sur un constat, les offres de répit ont besoin de complémentarité, de renforcement et d'identification. Dès lors, la proposition d'un programme unique vise à répondre à ces enjeux.

Renforcer la complémentarité entre les offres

Disposer d'un programme unique de coordination permettra une approche plus cohérente des dispositifs dans la mesure où le programme pourra harmoniser les process administratifs et financiers afin de rendre l'offre complémentaire et plus simple. En ce sens, un cadrage budgétaire a été réalisé avec la fixation d'un taux horaire afin d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des opérateurs. De même l'agencement entre suppléance, relayage et Bulle d'Air s'en trouvera facilité pour les structures opératrices.

Permettre un plan de développement plus cohérent du répit à domicile en BFC

Dans la mesure où un seul programme serait amené à piloter les différents types d'offres, le développement du répit et sa coordination avec d'autres dispositifs sera facilité (offre de prévention destinées aux aidants, etc.). En effet, il sera plus aisé de planifier les évolutions de la suppléance et du relayage lorsque la stratégie sera décidée par une gouvernance commune. Ainsi, la réponse à des objectifs tels que la recherche de partenaires financiers ou l'ouverture au champ du handicap pourra se réaliser au bénéfice de l'offre globale et non plus séparément. Cette co-coordination entre MSA Services et RESEDA se poursuit donc dans un cadre plus formalisé.

Mieux identifier et clarifier l'offre à l'égard des aidants et des partenaires

Ce programme unificateur serait également un moyen efficace de clarifier l'offre de répit vis-à-vis des partenaires et des financeurs. Il s'agirait de disposer d'une identité propre et forte, à l'image du programme OMEGAH, c'est-à-dire doté d'un logo, d'une charte graphique applicable à tous les supports de communication.

Cette identité permettra également de simplifier les échanges, le programme deviendrait ainsi l'interlocuteur privilégié de toute personne, partenaire ou structure intéressée par le répit en BFC.

Contours du programme



Une gouvernance unique

Ce programme unique sera coordonné conjointement par MSA Services BFC et RESEDA à un conventionnement.

L'établissement d'une gouvernance unique, constituée des garants, contributeurs et financeurs du répit à domicile permettrait d'asseoir la pérennité de ce dernier en engageant une dynamique de coopération active sur le sujet.

Ainsi, la gouvernance unifiée serait composée des structures suivantes : Agence Régionale de Santé BFC, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, CARSAT BFC, RESEDA MNE BFC, MSA Services BFC, les CAF, les CPAM, ...

Un comité stratégique se réunissant une fois par an, sera en charge de l'orientation du programme en cohérence avec les objectifs fixés par l'ARS BFC. En parallèle des points semestriels pourront être opérés notamment sur la gestion des enveloppes financières. Un comité de pilotage constitué par MSA Services BFC, RESEDA et l'ARS BFC se réunira 3 à 4 fois par an pour suivre l'avancée du programme.



Une coordination du programme par MSA Services BFC et RESEDA MNE BFC

Poursuivant leur coopération actuelle, MSA Services BFC et RESEDA MNE BFC s'appuient sur leurs expérience et expertise respectives pour coordonner le programme. Les deux équipes vont continuer de mettre en commun leurs compétences et leurs outils afin d'optimiser la gestion et le développement du programme. Cette coordination s'inscrit dans la logique de collaboration fonctionnelle et hebdomadaire des deux structures, lesquelles ont nettement contribué à la montée en charge du répit des aidants dans la région.



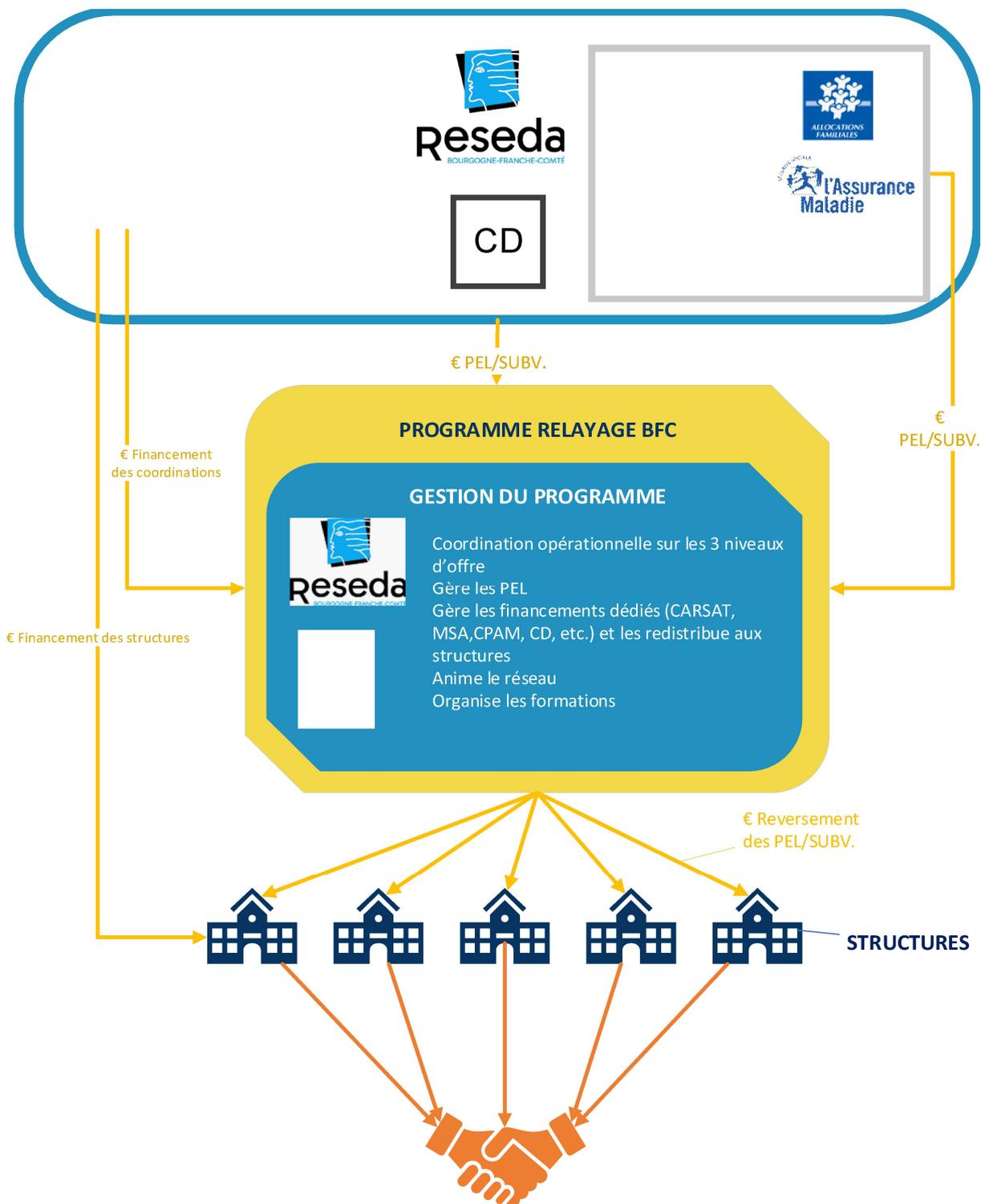
Une recherche de financements unifiée

Actuellement, la solvabilisation des heures de relaying et de suppléance repose essentiellement sur des crédits ARS. Les prestations extralégales des caisses de retraites MSA et CARSAT permettent d'augmenter de manière significative ce nombre d'heures mais sont pour le moment limitées au seul relaying. Les démarches initiées par la MSA de Bourgogne afin de rechercher de nouveaux partenaires (AGIRC-ARCCO, Conseils Départementaux, CPAM et CAF, ...) visent à impliquer financièrement de nouveaux acteurs, mais ces initiatives ne concernent à l'heure actuelle que le relaying.

La création d'un programme commun permettrait d'optimiser cette recherche en présentant un dispositif clair doté d'une identité forte aux potentiels financeurs. Surtout, il serait un moyen d'unifier la solvabilisation du répit dans sa globalité en appelant les partenaires rencontrés à contribuer financièrement à la suppléance et au relaying.

SCHEMA DU PROGRAMME PROPOSÉ

GOVERNANCE/FINANCEURS



Relayage
3 niveaux d'offre :
Suppléance
Relayage
Bulle d'Air

CALENDRIER PREVISIONNEL

Printemps 2024

Présentation

Présentation de la note de proposition à l'ARS BFC

2^{ème} semestre 2024

Travaux sur la structuration du programme

Définition des objectifs du programme

Elaboration de son architecture

Mutualisation des process et outils de coordination

Année 2025

Travaux sur la structuration du programme (suite)

Définition de la gouvernance

Travaux sur l'identité du programme (communication)

Janvier 2026

Lancement du programme

Présentation aux structures et partenaires

1^{ère} réunion de la gouvernance

La situation actuelle

- Une forte demande de répit à domicile, correspondant à un véritable enjeu de société
- Des solutions (suppléance, relayage, Bulle d'Air) qui fonctionnent et montent en charge
- Un environnement partenarial fort : Agence Régionale de Santé BFC, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, CARSAT BFC, RESEDA MNE BFC, MSA Services BFC, GIE IMPA
- Des coordinations (MSA Services BFC / RESEDA MNE BFC) efficaces et qui travaillent ensemble en lien avec les structures opératrices
- Un engagement financier de l'ARS BFC et des Caisses de retraites MSA et CARSAT (pour le relayage)
- Une couverture territoriale incomplète
- Une complémentarité des offres à travailler
- Une hétérogénéité dans le fonctionnement des structures opératrices

Les enjeux et perspectives

- Déployer le répit à domicile pour les aidants de personnes en situation de handicap
- Répondre à la demande en soutenant l'accroissement de l'activité de répit
- Rechercher des financements afin de permettre l'augmentation du nombre d'heures de répit disponibles et du nombre de bénéficiaires
- Renforcer la couverture territoriale et la complémentarité des offres
- Accompagner le besoin de recrutement et de formation des relayeurs

Le programme proposé

- Proposer une dénomination commune englobant les 2 dispositifs unique de répit des aidants à domicile en BFC
- S'appuie sur un socle financier (ARS BFC, MSA, CARSAT, etc.) et opérationnel (MSA Services BFC, RESEDA MNE BFC) solide
- Apporte une cohérence entre les offres
- Permet un développement harmonisé du répit en Région
- Optimise les financements ainsi que leur recherche
- Clarifie l'offre de répit auprès des partenaires et du public

Contacts :

**Aïssata Diawara, Cheffe de projets et coordinatrice du
relayage à domicile en BFC**

aissata.diawara@msa-services-bfc.fr

Tel. 06 59 31 29 29

Cyrielle Gonçalvès, Coordinatrice Réseau RESEDA

coordinatrice@reseda-bfc.fr

Tel : 06 72 77 67 25

ARS BFC

ars-bfc-dosa-direction@ars.sante.fr



Reseda
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

